



86160  
**Gençay**  
Vienne



**Place du Marché**  
☎ 05.49.59.31.36- 📠 05.49.59.65.10  
[mairie@gencay.fr](mailto:mairie@gencay.fr)  
[www.gencay.fr](http://www.gencay.fr)

Gençay, le 10 février 2021

## **ARRÊTÉ N° FB\_210210\_1547 en date du 10 février 2021**

### **MODIFICATION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Le Maire de la commune de GENÇAY ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'intérêt général ;

Considérant les demandes de modification de trottoirs et/ou de bordures adressées à la mairie ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

La modification des trottoirs devant et aux abords des habitations pour convenances personnelles n'est pas pris en charge par la municipalité.

#### **Article 2 :**

Les frais d'établissement de ces ouvrages sont à la charge intégrale de l'administré souhaitant effectuer ce changement avec le contrôle des travaux par les services techniques de la commune.

Aucuns travaux ne seront commencés sans un accord écrit de la municipalité et sans un arrêté autorisant à effectuer des travaux sur l'espace public.

#### **Article 3 :**

Seules les démarches dans le cadre de l'intérêt public ou de l'accessibilité des personnes en situation de handicap seront prises en compte.

#### **Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Madame et Messieurs les agents des services techniques de la commune

**Le Maire de Gençay, François BOCK**

